

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL. 23 / 2020 Bis

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt le 27 Août ,

En exercice : 27

De Présents : 24

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

.Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSES Cédric-Mme BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara- M.CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-Mme DUPONT Karine-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO Mélissia -Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc.

Procurations : M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme OLIBE Carole.- Mme AURIOL Anne donne procuration à M. HERAUD Jean-François-M. FRELIER Laurent donne procuration à M. SANTONI Jean.

.Etaient absents excusés- néant.

Délibération portant élection des membres de la DSP (délégation de service public) .

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. AIGUESPARSE Cédric ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales prévoient l'intervention dans les procédures de délégation de service public d'une commission de délégation de service public élue par l'assemblée délibérante (article L.1411-5).

Cette commission est présidée par l'autorité habilitée à signer les conventions de DSP ou son représentant.

Elle est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus, en son sein, par le conseil communautaire au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (articles D.1411-3 à D.1411-5 du code général des collectivités territoriales).

L'article D.1411-5 du code général des collectivités territoriales dispose que « l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes ».

Conformément à la délibération n° 13/2020 du 28/07/2020, les listes devaient être déposées au siège de la Mairie de PIGNANS au plus tard le 24/08/2020 à 17 heures en distinguant les candidats « titulaires » des candidats « suppléants » étant précisé qu'il convient de procéder successivement le jour de l'élection en conseil municipal par deux votes distincts à l'élection des membres titulaires puis des membres suppléants.

Il est proposé d'élire la commission pour la durée du mandat des membres du conseil municipal restant à courir.

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions des articles D.1411-3 à D.1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 13/2020 en date du 28/07/2020

Vu la liste proposée par M. le Maire,

Vu l'absence d'autres listes déposées dans les délais, Entendu le présent exposé, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

- DE METTRE AU VOTE la liste des titulaires suivants pour composer la commission délégation de service public : Titulaires 1 – OLIBÉ Carole- 2- DUPONT Karine- 3 : SCOTTO Fabienne- 4 : SANTONI Jean- 5 : YZQUIERDO Laurence

- DE METTRE AU VOTE la liste des suppléants suivants pour composer la commission délégation de service public : Suppléants 1 : LECUREUX Aurore- 2 : TROISI Valérie- 3 : SEIGNOBOS Jean-Luc- 4 : NICODEMO Mélissia- 5 : PRUNET Sophie .

Monsieur le Maire met au vote et après élection, donne les résultats suivants :

- la liste des titulaires est la suivante pour composer la commission délégation de service public : Titulaires 1 – OLIBÉ Carole- 2- DUPONT Karine- 3 : SCOTTO Fabienne- 4 : SANTONI Jean- 5 : YZQUIERDO Laurence .

- la liste des suppléants est la suivante pour composer la commission délégation de service public : Suppléants 1 : LECUREUX Aurore- 2 : TROISI Valérie- 3 : SEIGNOBOS Jean-Luc- 4 : NICODEMO Mélissia- 5 : PRUNET Sophie.

Pour extrait certifié et conforme

BRUN Fernand

Maire de PIGNANS

